



Région
Hauts-de-France

Envoyé en préfecture le 02/09/2024

Reçu en préfecture le 02/09/2024

Publié le

ID : 059-200053742-20240902-24006757-AI

SLO

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2021.01136 prenant acte de l'élection de Monsieur Xavier BERTRAND, en tant que Président du Conseil régional Hauts-de-France, en date du 2 Juillet 2021,

Vu l'article L. 334-3-1 et R. 334-27 à R. 334-30 du code de l'environnement

Vu le décret n° 2024-554 du 17 Juin 2024 modifiant le décret n° 2012-1389 du 11 Décembre 2012 portant création du Parc Naturel Marin des Estuaires Marins picards et de la mer d'Opale.

Vu le courrier de la Préfecture maritime de la Manche et de la Mer du Nord, en date du 4 Juillet 2024, relatif au renouvellement des membres du conseil de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer - désignation des représentants des collectivités territoriales.

ARRETE m° 24006757

ARTICLE 1er

Sont désignés comme représentants du Conseil régional Hauts de France, au sein du Conseil de Gestion du Parc Naturel Marin des Estuaires Marins picards et de la Mer d'Opale, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, en qualité de titulaire et Monsieur Franck GONSSE, en qualité de suppléant.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera exécutoire à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa notification aux intéressés.

ARTICLE 3

Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Payeur Régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de présent arrêté.

Fait à Lille, le 02 SEP. 2024

Xavier BERTRAND